

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 avril 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Procuration : 3

VOTES : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

N° 2026/13

Objet : Désignation des représentants de la commune au Syndicat des Eaux de Lévie et San Gavino di Carbini

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril à 17h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, dûment convoqués, le 10/04/2026, sous la présidence du Maire, Anthony Agostini.

Présents : Agostini Anthony, Beretti Jeannie-Paule, Giorgi François, Beretti Marie-Hélène, Giorgi Jean-François, Beretti Lesia, Lanfranchi Daniel, Fayet Ambre, Marandat-Beretti Joé, Pietri Marina, Timothee Pierre-Baptiste, Nicoli Marie-Thérèse,

Absents excusés :

Procurations : Royer Elodie à Anthony Agostini, Klaine Antony à Giorgi François, Souvestre Jean-Marie à Nicoli Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Jean-François Giorgi

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5212-7 et suivants relatifs aux syndicats de communes ;

VU les statuts du Syndicat des Eaux de Lévie et San Gavino di Carbini (S.I.V.U) ;

VU le renouvellement du conseil municipal issu des élections municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein les représentants de la commune au Syndicat des Eaux de Lévie et San Gavino di Carbini et leurs suppléants ;

CONSIDÉRANT que la commune de San Gavino di Carbini est membre du Syndicat des Eaux de Lévie et San Gavino di Carbini et dispose à ce titre de 2 sièges au comité syndical ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE en qualité de **délégués titulaires** de la commune au Syndicat des Eaux de Lévie et San Gavino di Carbini

1. Madame BERETTI Jeannie-Paule
2. Madame BERETTI Marie-Hélène

DÉSIGNE en qualité de **délégués suppléants :**

1. Madame FAYET Ambre
2. Monsieur TIMOTHEE Pierre-Baptiste

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au Syndicat des Eaux de Lévie et San Gavino di Carbini ainsi qu'à la préfecture de la Corse-du-Sud pour les suites utiles ;

DIT que les délégués désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Anthony Agostini



Le secrétaire de séance,
Jean-François Giorgi

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.F. Giorgi', written in a cursive style.

- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*